

Année scolaire 2022-2023

Règles de fonctionnement du Restaurant Scolaire

Le restaurant scolaire de l'école propose des repas préparés sur place, à partir de produits frais, locaux, de saison et de provenance biologique (sauf produits de la pêche et problème exceptionnel d'approvisionnement) à un prix calculé au plus juste.

L'école a signé une charte reliant toutes les écoles Steiner-Waldorf dans laquelle nous nous engageons à respecter nombre de critères de qualité. Cette charte se trouve sur le site de l'école.

1- Un élève est externe ou demi-pensionnaire. Il peut toutefois être l'un ou l'autre en fonction des jours de la semaine suivant une grille pré-établie à la rentrée sur la fiche d'abonnement.

Pour des raisons d'hygiène, les pique-niques ne sont pas autorisés dans l'enceinte de l'école.

2- La fiche d'abonnement annuelle pour la rentrée 2022-2023

Elle est à déposer **impérativement avant le 15 juin 2022** au secrétariat ou par mail : secretariat@ecolemichael.fr. Elle tient lieu d'engagement pour la rentrée prochaine mais elle peut être revue au cours de l'année si elle ne correspond plus aux besoins des parents.

Le prix proposé dans l'abonnement reste cette année à 4,40 € par repas.

Tout déjeuner annulé en raison d'un événement de classe, (sortie ponctuelle de la classe, absence du professeur, stages,...) fera l'objet d'un avoir déduit sur le compte élève au mois d'août qui suit la fin de l'année scolaire. Ou éventuellement avant en cas de départ de la famille.

Un avoir sera établi aussi pour une absence de l'enfant de **plus de 3 jours pour raison médicale, sur justificatif uniquement.** Pour toutes autres raisons exceptionnelles, merci de contacter le secrétariat par courrier écrit pour exposer votre demande qui sera étudiée.

Un système de **ticket** permet de répondre aux besoins des familles dont les enfants sont inscrits normalement comme externes.

Ces tickets sont en vente par carnet de 10 tickets, pour un coût de **5,40 €** l'unité au secrétariat. L'élève doit alors avertir le professeur de classe de sa présence au restaurant scolaire, le matin même et remettre son ticket avec son nom, sa classe et la date au dos de celui-ci au secrétariat.

3- Les horaires :

Les externes quittent l'école à **11h45** (pour les classes de 1 à 3) et **12h35** (pour les classes suivantes) et reviennent à **13h30**. **En cas de retard des parents à la pause de midi, tout enfant externe encore présent dans l'école à 11h55 (12h45 à partir de la 4^{ème} classe) sera invité au réfectoire pour partager le repas qui sera ensuite facturé à la famille.**

4- Un repas carné (viande ou poisson) est prévu une fois par semaine. Mais un repas végétarien y est toujours associé pour les enfants inscrits comme végétarien (avec ou sans poisson) sur la fiche d'abonnement annuel.

De même pour d'autres régimes spéciaux : par exemple sans porc, ou autres.

Le personnel de cuisine tient compte et se montre vigilant concernant les repas pour enfants **allergiques et intolérants**. Des repas sans œuf, sans laitage et sans gluten sont proposés chaque jour.

Il est nécessaire de fournir **la liste précise des allergènes** (s'ils sont multiples) **et de joindre un certificat médical à l'abonnement annuel (un nouveau chaque année)**. Par ailleurs, un contact avec le médecin scolaire sera pris via le secrétariat pour établir le PAI (projet d'accueil personnalisé) de l'élève et valider son inscription. Dans le cas contraire, votre enfant ne pourra être accueilli au restaurant scolaire.

5- Les enfants sont accueillis au réfectoire avec leur professeur au moment de leur service :

- à **11 h 50** 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème}
- à **12 h 35** : 4^{ème}, 5^{ème} et /6^{ème}
- à **13 h 15**: 7^{ème}/8^{ème}/9^{ème} et les grandes classes.

En cas de mauvais temps et surtout en hiver, les élèves du 1^{er} service sont invités à venir en **chaussons** au réfectoire, et, pour des raisons de sécurité, jamais en chaussettes. Nous vous conseillons de vérifier leur pointure en cours d'année.

6- Dans le réfectoire, il est demandé aux élèves de respecter certaines règles de bon usage et de savoir-vivre, d'éviter les cris et les déplacements inutiles.

Un chant est entonné avant le repas pour se dire bon appétit et un autre après pour dire merci. C'est un moment où le silence est demandé.

Des tours de rôle de service (pour mettre la table, la débarrasser, balayer...) sont organisés pour sensibiliser les élèves aux tâches concrètes et pratiques.

Nous les invitons à goûter à tout, par petit peu, pour découvrir de nouvelles saveurs et se les apprivoiser. Par contre, nous évitons les épices fortes.

Nous les invitons aussi à finir leur assiette (que nous évitons de remplir de trop) afin de les sensibiliser au respect de la nourriture.

Dans cet esprit, les restes (s'il y en a) sont mis dans un seau et seront donnés aux animaux. Les détritrus seront mis au compost.

Dans la mesure du possible, la cuisine annoncera sur le site les menus sur deux semaines qui seront également affichés aux étages de l'école et à l'entrée du réfectoire.

Pour aller vers toujours plus d'adéquation entre nous, vous êtes invités, tout au long de l'année, à nous faire vos remarques sur restaurant@ecolemichael.fr ou par téléphone au 03 88 30 32 19, s'il s'agit d'une urgence.

Dans nos efforts à satisfaire le plus grand nombre, nous vous souhaitons une bonne rentrée !

La Commission Cuisine